

AZUR LINGE SERVICE

GRASSE (06)



**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**DOSSIER D'ENREGISTREMENT –
RUBRIQUE 2340**

BLANCHISSERIE

FICHE D'IDENTIFICATION ET SOMMAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION

Ce document a été réalisé avec le concours de la Société :



DEKRA Industrial
Service Audit & Conseil QHSE
36 avenue Jean mermoz
CS 58812
69355 LYON Cedex 08
Tel : 04.72 78 13 65

Par :

Madame Valérie DOUBLET
Consultante Environnement Industriel
E.mail: valerie.doublet@dekra.com

Version	Date	Objet	Rédacteur
V0	15/05/2023	Version initiale	V. Doublet
V1	20/06/2023	Version finale	V. Doublet

Pour le compte de :

AZUR LINGE SERVICE
120 avenue Jean Maubert
06130 GRASSE

Sous la responsabilité du :

Monsieur Philippe CLAPEYRON

Personnes chargées du suivi du dossier :

Monsieur **Philippe CLAPEYRON**

Personnes ayant contribué à l'élaboration du dossier :

Madame Valérie DOUBLET

SOMMAIRE DU DOSSIER

Le dossier d'enregistrement comprend les pièces jointes réglementaires ci-dessous :



Selon formalisme CERFA n° 15679*04

Selon le formalisme attendu pour la téléprocédure Enregistrement via le site [Entreprendre.Service-Public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr), en place depuis mai 2022

Formalisme retenu pour AZUR LINGE SERVICE



N° pièce jointe	Désignation de la pièce à joindre (en référence au CERFA n° 15679*04)	Libellé du fichier	N° pièce jointe	Désignation de la pièce pour la téléprocédure
0	-	Fiche d'identification et sommaire	21	
-	-		0	Mandat signé par le pétitionnaire vous autorisant à déposer le dossier en son nom
-	-		1	Document décrivant le projet
Cerfa	Cerfa n°15679*04 – Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement	Cerfa 15679	Non demandé mis en PJ 21	
1	Carte à l'échelle 1/25000 ^e ou à défaut, 1/50 000 ^e sur lequel sera indiquée l'emplacement du projet	Carte au 1/25 000^e	18	Carte au 1/25 000^e

AZUR LINGE SERVICE
DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE – RUBRIQUE 2340

N° pièce jointe	Désignation de la pièce à joindre (en référence au CERFA n° 15679*04)	Libellé du fichier	N° pièce jointe	Désignation de la pièce pour la téléprocédure
2	Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres	Plan abords au 1/2 500^e	19	Plan abords au 1/2 500^e
3	Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau	Plan ensemble au 1/200^e	20	Plan ensemble au 1/200^e Demande de dérogation d'échelle
4	Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale	Compatibilité PLU	4	Compatibilité PLU
			5	Document précisant les parcelles du projet
5	Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 512-7-3 dont le pétitionnaire dispose ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'enregistrement, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation	Capacités tech et financières	11	Capacités techniques et financières
6	Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions	Récolement 1510	2 *	Respect des prescriptions*
			2 bis*	Document annexe avec justifications*

AZUR LINGE SERVICE
DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE – RUBRIQUE 2340

N° pièce jointe	Désignation de la pièce à joindre (en référence au CERFA n° 15679*04)	Libellé du fichier	N° pièce jointe	Désignation de la pièce pour la téléprocédure
7	Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés	Demande aménagements	3	Plan de mise en conformité et aménagements*
8	L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation	Avis propriétaire	12	Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation dans le cas d'un site nouveau : avis du propriétaire et avis du maire
9	L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	Avis maire		
13	Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes	Compatibilité plans	15	Compatibilité avec les plans, schémas

*Dans le PJ N°2 et 2 bis il sera également évoqué la conformité du site vis-à-vis de l'AM du 02/08/2018 spécifique aux sites classés à déclaration sous la rubrique 2910 dans la mesure où cette rubrique est connexe à l'activité du site.